



#Tous
AntiCovid

PASS SANITAIRE COVID-19

NOUS ACCUEILLONS DES PERSONNES FRAGILES, ENSEMBLE, PROTÉGEONS-LES DU COVID-19

CONDITIONS D'ACCÈS



UN CERTIFICAT
DE VACCINATION
(avec schéma
vaccinal complet)

OU



UNE PREUVE
DE RÉTABLISSEMENT :
TEST POSITIF de plus
de 11 jours et moins
de 6 mois (RT-PCR
ou antigénique)

OU



UNE PREUVE
D'UN TEST NÉGATIF
de moins de 48 h
(RT-PCR ou
antigénique)

LE PASS SANITAIRE EST OBLIGATOIRE
(sauf en cas d'urgence), pour les patients accueillis
en soins programmés, leurs accompagnants
et les visiteurs.*

La direction se réserve le droit de refuser l'accès à l'établissement en cas de non-respect de la loi relative à la gestion de la crise sanitaire.

* Pour les personnes de plus de 18 ans à partir du 09/08/21 et de 12 à 17 ans à partir du 30/09/21.



Ramsay
Santé